

Avis voté en plénière du 24 octobre 2017

Les conséquences des séparations parentales sur les enfants

Déclaration du groupe de l'Agriculture

Les séparations parentales touchent toutes les catégories socio-professionnelles, dans toutes les régions françaises. Pour une entreprise agricole, les conséquences sont particulièrement difficiles car cela implique une réorganisation très importante du travail et cela peut même entraîner une mise en péril de l'outil de production. C'est un événement douloureux qui nécessite un accompagnement spécifique dans notre secteur.

Les conséquences sur les enfants en revanche sont à prendre en considération de la même manière que dans toutes les familles.

L'avis est très intéressant mais aurait mérité des délais plus importants et surtout la fixation plus précise de notre cadre de travail.

Nous avons trop peu discuté de l'intérêt supérieur de l'enfant ; c'est une question essentielle que nous aurions dû approfondir. Sa prise en compte est déterminante pour mesurer les conséquences de tout changement dans la vie d'un enfant et ensuite prendre les mesures les plus adaptées.

Il est finalement beaucoup question des parents dans cet avis qui devait aborder la question des enfants. Comme le précise le texte, nous manquons de données sur les effets des séparations sur les enfants, nous approuvons la recommandation appelant à coordonner des études sur le sujet.

Nous approuvons également la recommandation à mettre en place des aides à la parentalité car il est difficile d'être parent, seul ou en couple. Il faut aussi ensuite accompagner le plus possible les couples qui se séparent. Dans ce cadre, les actions de médiation qui visent à maintenir les liens parents-enfants et à aider les parents à assumer leur rôle dans l'intérêt des enfants sont toujours bénéfiques. Nous encourageons par ailleurs le développement d'autres dispositifs financés par les CAF et les MSA tels que les Espaces de rencontre ou les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui participent également au soutien à la parentalité.

Enfin, nous approuvons la mise en place d'un plan de coparentalité si cela permet effectivement de réduire certaines situations conflictuelles.

Le groupe de l'agriculture a voté en faveur de cet avis.